

REUNION DU 17 MARS 2014

Etaient présents : Samuel **DUMAS**, Maire, Pierre **VALOGNES**, 1^{er} Adjoint, Catherine **LEVEQUE**, 2^{ème} Adjoint, (Procuration de Mme **LALLEMAND** Nicole), Monique **FERRUT**, Jean-Jacques **COLLEVILLE**, Pascal **FREMONT** Pierre-Yves **LE BERRE**, Corinne **DURAND**, Véronique **HURAU**L, Sylviane **GOIN** Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente excusée : Nicole **LALLEMAND** (Procuration à Mme **LÉVÊQUE** Catherine), Conseillère Municipale.

Madame Catherine **LÉVÊQUE** a été élue secrétaire.

Dates de convocation et d'affichage : 10/03/2014.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice = 11. - présents = 10. - votants = 11.

2014-001Bis

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2013, ainsi que le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal.

Les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

• excédent de fonctionnement	499 562,57 €
• excédent d'investissement	<u>20 400,07 €</u>
Soit un résultat global de	519 962,64 €

2014-002 Bis

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

Suite au vote du Compte Administratif 2013, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante du résultat :

Résultat à affecter	499 562,57 €
Affectation en réserve R1068 en investissement	<u>- 69 168,51 €</u>
Report en fonctionnement R002	430 394,06 €

2014-003 Bis

SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes, pour l'année 2014 :

- A.D.M.R.	80 €
- Amicale des Retraités	250 €
- Association La Vallière	80 €
- Foyer Jacques Cornu	160 €

2014-004 Bis

TAUX D'IMPOSITION 2014 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIÈRES

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour 2014 de la taxe d'habitation et des taxes foncières ainsi :

<i>Taxes</i>	<i>Taux</i>
Taxe d'habitation	11,57 %
Taxe foncière	20,90 %
Taxe foncière non bâtie	27,68 %

2014-005 Bis

PROVISION POUR RISQUE SUR EMPRUNT

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 40 000,00 € au budget primitif 2014 (comme en 2013) pour comptabiliser une provision pour risque au compte 15181.

2014-006

BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2014, présenté par Monsieur le Maire, de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses et recettes : 299 050,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT :

- 728 089,34 € en recettes
- 612 072,72 € en dépenses

2014-007

DEVIS ENROBÉS VOIRIE CHEMIN DES MARES CHEMIN DES ISLES ET CHEMIN DE BRUNVILLE

Après étude des trois devis reçus des entreprises JONES TP, COLAS IDFN et MARTRAGNY TP, le Conseil décide de retenir celui de l'entreprise COLAS IDFN, pour un montant de 44 754,00 € HT, soit 53 704,80 € TTC. Monsieur le Maire est chargé de signer ce devis.

Cette opération est inscrite au Budget Primitif 2014.

Le plan de financement pour ces travaux est prévu ainsi :

- Fonds propres de la mairie : 39 704,80 €
 - Différentes subventions : 14 000,00 €
- (DETR, Réserve Parlementaire)

2014-008

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à remplir un dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la mise en enrobés du chemin des Mares, du chemin des Isles et du chemin de Brunville. Le montant total du devis de l'entreprise COLAS IDFN s'élève à 44 754,00 € H.T soit 53 704,80 € TTC.

Cette opération est inscrite au Budget Primitif 2014.

Le plan de financement pour ces travaux est prévu ainsi :

- Fonds propres de la mairie : 39 704,80 €
 - Différentes subventions : 14 000,00 €
- (DETR, Réserve Parlementaire)

2014-009

DEMANDE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de Monsieur Jean-Léonce DUPONT, Sénateur du Calvados pour la mise en enrobés du chemin des Mares, du chemin des Isles et du chemin de Brunville. Le montant total du devis s'élève à 44 754,00 € H.T, soit 53 704,50 € T.T.C.

PERMANENCE ÉLECTIONS MUNICIPALES

de 8h00 à 10h30	Samuel DUMAS	Arthur LÉVÊQUE	Arnaud TRIOMPHE
de 10h30 à 13h00	Catherine LÉVÊQUE	Alice MASSOT	Monique FERRUT
de 13h00 à 15h30	Pascal FRÉMONT	Jean-Jacques COLLEVILLE	Christophe TERTRE
de 15h30 à 18h00	Pierre-Yves LE BERRE	Pierre VALOGNES	Corinne DURAND

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

NÉANT.

Vu et vérifié par le Maire,
Samuel DUMAS